

## Compte-rendu du GT carte scolaire dans l'Allier du 4 février 2025

**Présent-es** : les représentant-es de l'ensemble des organisations syndicales de l'Allier (FO, SNALC, SUD, CGT, UNSA, FSU, CFDT) et pour l'administration : Le secrétaire Général M. Libourel, l'adjointe de l'IA-Dasen Mme Técher et le chef de la division des personnels M. Charby

Les objectifs de ce groupe de travail annoncés par M. Libourel sont : partager d'informations pour préparer la rentrée 2025, échanger autour de l'organisation des remplacements à partir de septembre 2025 et préparer la prochaine carte scolaire (créations et suppressions de postes à la rentrée).

### 1) création d'un seul contingent de brigades départementaux (ZRD)

M. Charby nous informe qu'en 2017 une circulaire sur la réorganisation des moyens de remplacement demandait aux inspections académiques de supprimer les remplaçant-es spécialisé-es pour former un seul contingent de brigades départementales.

Jusqu'à cette année, l'Allier disposait de 125 remplaçant-es départementaux réparti-es dans les circonscriptions et 10 Brigades de Formation Continue (BFC). Pour répondre aux attentes du ministère qui souhaite que cette circulaire soit mise en application au plus tard en 2026, Mme la DASEN a décidé de fusionner les BFC avec les autres brigades à la rentrée 2025. Ainsi l'ensemble des brigades auront vocation à intervenir sur l'ensemble du département : la nouvelle appellation sera Zone de Remplacement Départementale (ZRD). Les brigades resteront affecté-es à une école de rattachement et seront toujours réparti-es dans les 6 circonscriptions de l'Allier.

Les BFC devront avant mars choisir s'ils et elles acceptent cette modification de leur mission auquel cas ces dernier-es verront leur arrêté de nomination modifié en septembre 2025. Si certain-es refusent, ils ou elles seront touché-es par une mesure de carte scolaire et devront participer au mouvement avec une bonification de 100 points.

M. Libourel assure que, si les consignes ministérielles restent en l'état, les enseignant-es qui étaient BFC resteront, dans la mesure du possible, gérer par les services de la DSDEN et continueront à remplacer en priorité les professeur-es qui partent en formation continue.

**La position de SUD Education : Dans les faits, cette position n'a aucune valeur réglementaire ou statutaire. Rien n'engage l'inspection à priorisé tel ou telle brigade sur des remplacements ciblés. Ce qui est certain c'est que les remplacements consacrés à la formation continue disparaîtront officiellement et que cela n'augure rien de positif pour la formation.**

**D'autre part, nous avons malheureusement l'expérience de la mutualisation des moyens dans l'Éducation Nationale avec la mise en place des PIAL et la mutualisation des AESH par exemple. Nous nous sommes rendu-es compte qu'il en découlait toujours une détérioration des conditions de travail. L'objectif de cette consigne ministérielle de ne créer qu'un seul corps départemental de brigades est d'augmenter le nombre de remplacements mais à moyens constants.**

**Mais les non-remplacements sont trop nombreux dans notre département que cette mesure fonctionne. Malgré la satisfaction affichée lors du groupe de travail des services de la DSDEN de l'Allier d'avoir un taux de remplacement au-dessus de la moyenne nationale avec 90 % des remplacements effectués, nous ne pouvons être satisfait de la situation.**

**Déjà parce que les nombres avancés n'ont pas été vérifiés. Ils paraissent très éloignés de la réalité du terrain vécue par les enseignant-es qui se retrouvent avec des élèves en plus au fond de la classe ou les enseignant-es qui soit n'ont pas pu partir en formation soit se sont senti-es obligé-es de reprendre le travail en étant encore malade car il n'y avait pas de brigades pour prendre leurs élèves.**

**Ensuite les taux de remplacements ne sont pas identiques dans tout le département. Selon l'administration, le taux serait de 100 % dans le bassin de Moulins mais d'environ 70 % dans celui de Vichy. Ce qui est normal et ce qu'on attend d'un service public de l'Education pour le secteur de Moulins mais inadmissible pour celui de Vichy. La mutualisation des brigades va uniquement faire baisser le nombre de remplacements des circonscriptions de Moulins pour faire monter celui de Vichy. Ainsi on déshabille Pierre pour habiller Paul. C'est un non sens écologique et une détérioration des conditions de travail des brigades qui vont devoir faire davantage de kilomètres pour effectuer leur mission. Une seule proposition aurait été pertinente et efficace. La création de postes de brigades de circonscription en nombre suffisant pour permettre un taux de 100 % sur l'ensemble du département.**

## **2) la carte scolaire annoncée par la dsden pour la rentrée 2025**

Le secrétaire Général indique que les informations qui sont transmises lors du GT, ont également été données aux élu-es lors de la réunion de l'observatoire de la dynamique rurale. Il précise également qu'un premier courrier avait été envoyé en fin d'année 2024, à toutes les mairies du département qui ont au moins une école sur leur commune. Ce dernier n'avait pas vocation à annoncer une mesure de carte scolaire mais uniquement faire un point sur la situation et l'évolution des inscriptions scolaires dans leur commune. Un second courrier a été adressé récemment uniquement aux communes potentiellement concernées par une mesure de carte scolaire.

M. Libourel justifie les fermetures de classe pour la rentrée prochaine en déroulant l'argumentation habituelle lorsqu'il s'agit de supprimer des moyens dans la fonction publique. La baisse démographique justifierait le choix du gouvernement de supprimer 470 postes dans le pays. Dans ce cadre budgétaire, l'Allier est sommée de supprimer 9 postes d'enseignant-es dans le premier degré.

**La position de SUD Education : l'argument de la baisse du nombre d'élève est fallacieux pour deux raisons principales. La première étant que même lorsque le nombre d'enfants scolarisés augmentent, des postes sont malgré tout supprimés en évoquant des nécessités d'économies budgétaires. La seconde est que la baisse démographique aurait pu être l'occasion d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels en diminuant le nombre d'enfants par classe. Rappelons d'une part que la France reste le pays avec un taux d'encadrement parmi les plus élevés d'Europe et d'autre part qu'il faudrait recruter 45 000 enseignant-es de plus dans le pays pour revenir aux taux d'encadrement de 2006.**

Le secrétaire Général reconnaît que les conditions de travail des personnels se sont détériorées. Il fait ce constat en s'appuyant notamment sur l'augmentation des signalements, du nombre de fiches Santé et Sécurité au Travail (SST) et de faits établis. Il s'appuie également sur ces documents pour reconnaître que les remplacements ne satisfont pas les enseignant-es.

**La position de SUD Education : Nous encourageons donc nos collègues à se saisir à chaque fois que c'est possible du registre RSST qui est un registre obligatoire dans tous les établissements et qui existe sous forme dématérialisée sur le site de l'inspection. Ce registre permet de consigner tout ce qui porte atteinte à vos conditions de travail et/ou à votre santé. Nous proposons des formations pour vous aider à se saisir de cet outil mais aussi d'autres documents obligatoires qui permettent de vous protéger, de faire valoir vos droits et de mettre l'institution face à ses responsabilités. Les prochaines formations auront lieu à Montluçon les 20 et 21 mars ainsi qu'au Mayet-de-Montagne les 3 et 4 avril. Elles rentrent dans le cadre du droit à la formation syndicale permettant à chaque agent de la fonction publique de bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an. Pour plus d'infos :**

<https://www.sudeducation03.org/formation-syndicale-sur-les-conditions-de-travail/>

M. Libourel a énoncé les critères retenus par les services de la dsden pour établir la carte scolaire 2025 :

- un plafonnement des classes de GS/CP/CE1 à 24 élèves
- une moyenne de 24 élèves/classe maximum sur l'école ou le RPI
- une moyenne ne dépassant pas 22 élèves/classe dans l'école ou le RPI après fermeture

Il indique également que Mme la Dasen a souhaité prioriser les besoins suivants :

- renforcer les services de l'école inclusive. Pour ce faire, la carte scolaire prévoit l'ouverture d'une ULIS à Vichy et de la création de 2 postes de Conseiller-es Pédagogiques Départementaux Ecole Inclusive (CPDEI). Cela porterait à trois leur nombre sur le département (un-e par bassin). Ces dernier-es auraient notamment pour missions d'aller au soutien des équipes en difficultés, d'apporter des conseils de gestion, de participer à l'élaboration des dossiers, de communiquer avec les familles...
- améliorer les remplacements. Ainsi 6 postes de brigades supplémentaires sont prévus à la rentrée.
- Ouvrir des classes dans les secteurs en tension. Ainsi, il est prévu l'ouverture de classes dans les écoles suivantes :
  - ✓ A Montluçon : école primaire Frédéric Mistral
  - ✓ A Moulins : école maternelle les Clématites
  - ✓ Dans le bassin de Vichy : RPI de Cesset/ Louchy-Montfand ; école primaire des sources de Hauterive ; école maternelle J. Brel de St Yorre ;

**La position de SUD Education : La carte scolaire prévoit uniquement la création de 13 postes (dont 2 qui ne sont pas devant élèves). C'est très en dessous des attentes et des besoins nécessaires sur le département qui manque cruellement de brigades (bien plus que 6!) et de RASED par exemple.**

Pour atteindre ces objectifs, la dsden prévoit de 30 fermetures de classes voire même d'écoles. Ainsi les mesures de carte scolaire vont toucher :

- **Dans les circonscriptions de Montluçon:**
  - x RPI Audes, Chazemal, St Désiré
  - x RPI Haut Bocage, Nassigny, reugny, Givarlais-maillet
  - x RPI La Petite-Marche, Mazirat, Terjat
  - x RPI Chappes, Chavenon, Murat
  - x RPI Haut-Bocage, Hérisson, Venas, Louroux-hodement
  - x école primaire S. Veil de Commentry
  - x école primaire C. Louis Phhilippe de Cérilly
  - x école primaire de Chamblet
  - x école primaire de Durdar-Larequille
  - x école primaire de Marcillat en Combraille
  - x école maternelle Voltaire de Montluçon
  - x école élémentaire J. Renoir de Montluçon
  - x école primaire J. Ferry de Montluçon
- **Dans les circonscriptions de Moulins :**
  - x RPI Couleuvre, Valigny
  - x RPI St Léon, Sorbier
  - x école primaire d'Autry-Issards

- x école primaire J. Moulin de Moulins
  - x école primaire Les Gâteaux de Moulins
  - x école primaire de Rongères
  - x école primaire de l'Abbron à St Ennemond
  - x école élémentaire L. Michel d'Yzeure
- **Dans les circonscriptions de Vichy:**
    - x RPI Arronnes, La Chapelle
    - x RPI La Chabanne, St Clément
    - x RPI Jenzat, St Germain de Salles
    - x école primaire L. Neillot de Creuzier le Neuf
    - x école élémentaire Les Aures de St Germain des Fossés
    - x école élémentaire C. Louis Philippe de St Germain des Fossés
    - x école élémentaire G. Méchin de Vichy
    - x école maternelle Alsace de Vichy
    - x école élémentaire P. Coulon de Vichy

**La position de SUD Education : Il s'agit d'une première proposition de la part de l'inspection. Rien n'est définitif. La décision finale sera prise en fonction de plusieurs critères : les arguments contre ce projet de fermeture avancés par les municipalités, les personnels et les parents d'élèves, mais également la capacité de mobilisation face à ces mesures. Nous pouvons vous accompagner dans ces démarches si vous le souhaitez.**

**Les IEN vont probablement prendre contact avec vous pour notamment vous dissuader de réagir et de vous mobiliser. Ne cédez pas aux intimidations, vous avez tout à fait le droit de défendre vos conditions de travail, votre emploi et les conditions d'apprentissage de vos élèves. Vous avez une liberté d'expression et un droit de grève qui vous protègent. Nous pouvons vous aider à les faire valoir et à les rappeler aux IEN si nécessaire. Pour rappel, le devoir de réserve n'existe pas dans la code la fonction publique.**

**Une réunion aura lieu le 12 février à 14h à la salle des fêtes de Tronget (derrière la mairie) pour voir comment lutter collectivement ([pour en savoir plus](#)). Nous vous encourageons à y participer afin de construire ensemble le refus de cette carte scolaire.**

**Vous trouverez également [ici un guide](#) pour vous aider à organiser et mettre en place une mobilisation permettant d'éviter la suppression du poste. N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous avez besoin d'aide.**